

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 7 décembre 2022 49-2022 d

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, REBUFFAT Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : MAURY Jean-François à ARMENGOL André, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absent : RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Autorisation de payer des dépenses en investissement dans l'attente du vote du budget communal 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de régler des factures en investissement en début d'année 2023.

Le budget primitif 2023 de la commune n'ayant pas encore été voté, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à effectuer des mandatements en investissement, à hauteur du quart du budget d'investissement précédent.

Article	Montant inscrit au BP 2022	25%
202	3 000 €	750 €
203	20 500 €	5 125 €
2111	14 000 €	3 500 €
2131	131 500 €	32 875 €
2151	75 000 €	18 750 €
2158	20 000 €	5 000 €
21758	40 000 €	10 000 €
2183	30 500 €	7 625 €
2188	45 000 €	11 250 €
231	81 000 €	20 250 €
TOTAL	460 500 €	115 125 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des mandatements en section d'investissement en 2023 à hauteur du quart du budget d'investissement 2022 pour le budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

